

Lisez le journal numérique
sur le site : lindependant.org

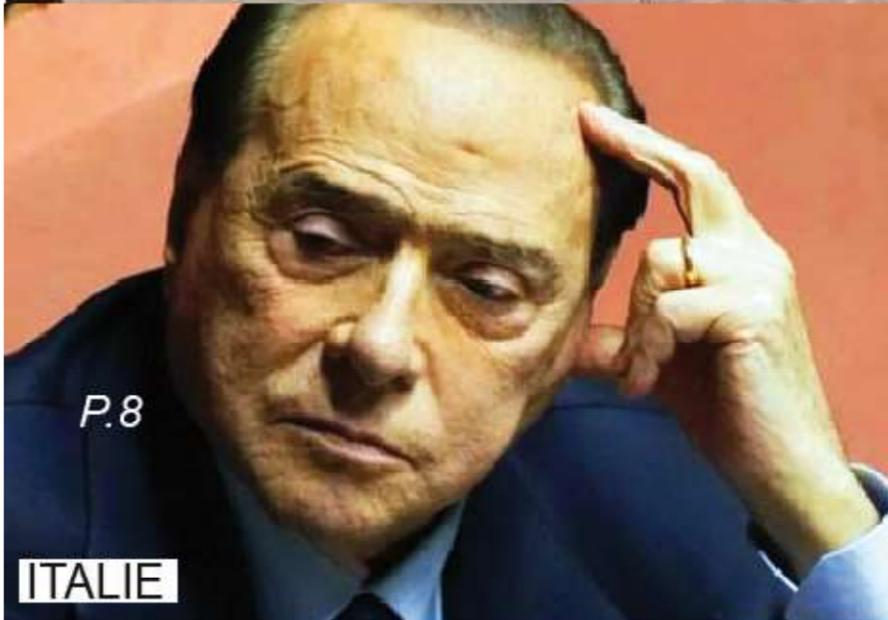
Le D'émocrate

N° 1161 DU MARDI 13 JUIN 2023 * ZONE CFA 500 * HEBDOMADAIRE INDEPENDANT D'ANALYSES ET D'INFORMATIONS

TRANSITION



Une mission de la CEDEAO attendue à Conakry...



P.8

ITALIE

Silvio Berlusconi, « El Cavaliere » est mort...

JUSTICE

Charles Wright demande de poursuivre Jack Woumpack

P.5

CONTRIBUTION

La Face cachée des échecs aux examens en Guinée

P.7

ETATS-UNIS

Donald Trump accusé de crimes fédéraux

P.10

SÉKOU KOUNDOUNO À ALPHONSE CHARLES WRIGHT

« Il est devenu à son âge l'un des ministres les plus impopulaires... »

L'un des gros mensonges que débitent certains affidés du CNRD consiste à dire que l'opposition du FNDC vient du fait qu'il n'a pas obtenu de la junte militaire des postes pour ses membres. Une chose reste claire : mille mensonges ne peuvent résister à une seule vérité.

Après le 5 septembre 2021, des contacts ont bel et bien eu lieu entre les putschistes et le FNDC. Mamadi Doumbouya et ses hommes savaient que dans le contexte du moment, le FNDC était une force qui ne pouvait être ignorée ou contournée et qu'il fallait s'employer à la séduire pour l'avoir de son côté. C'est peut-être pour atteindre ce but que des propositions de nomination à différents postes ont été faites aux membres de la Coordination du FNDC. Mais vu qu'il s'agit d'un mouvement qui n'était et n'est pas prêt à se saborder pour n'importe quel motif, les offres conditionnées qui lui ont été faites ont été tout simplement rejetées. La junte militaire voulait en effet qu'on n'entende plus parler du FNDC. Une telle demande était tout simplement inacceptable.

C'est pourquoi, la Coordination du

mouvement y a opposé une fin de non-recevoir. Si le FNDC s'était plié aux exigences de la junte militaire, il serait présent à plusieurs postes de responsabilité aujourd'hui. Les anciens membres du FNDC qui ont rejoint la junte militaire, à leur propre gré, ne sont pas plus méritants que ceux qui sont restés dans le Mouvement.

La lutte du FNDC s'inscrit dans la défense des valeurs. Et cette lutte demeurera même après Mamadi Doumbouya. Sous le régime de Alpha Condé, les membres du FNDC- les vrais- auraient pu changer de position s'ils étaient en quête de postes ou s'ils se battaient pour des intérêts personnels. Il existe encore dans ce pays des hommes et femmes de conviction, qui ne sont pas prêts à monnayer les principes pour lesquels ils croient contre des postes ou de l'argent.

Par ailleurs, lors de la tournée de la Coordination du FNDC dans la sous-région, après le putsch, des chefs d'État avisés lui avaient vivement déconseillé d'appartenir aux organes de la Transition afin d'être plus tard un rempart contre une éventuelle déviation de celle-ci et la volonté des putschistes de renier leur engagement en cherchant à s'« accaparer du pouvoir. Le FNDC est exactement dans cette posture.

Alphonse Charles Wright peut mentir autant qu'il peut mais il ne peut convaincre personne. Il a perdu toute



crédibilité. S'il était intelligent, il allait plutôt penser à ce qu'il deviendra après cette transition. Aujourd'hui, il n'est ni avec les avocats ni avec ses propres collègues magistrats. Il est devenu à son âge l'un des ministres les plus impopulaires de l'histoire de la Guinée, à cause de sa mégalomanie. La junte militaire lui rendrait un grand service en l'aidant à se faire examiner par un psychiatre car il n'a pas le comportement et les attitudes d'un homme normal. Les membres du FNDC ne sont pas des personnes qui donnent le nom de la mère d'un putschiste à leur fille dans l'unique but de conserver un portefeuille ministériel.

Au lieu de s'en prendre à des hommes de valeur, Alphonse Charles Wright devrait penser à la justification de l'origine de la maison qu'il est en train de construire actuellement et dont il dit que c'est Mamadi Doumbouya qui lui en donna les moyens.

**SEKOU KOUNDOUNO
RESPONSABLE DES
STRATÉGIES ET
PLANIFICATION DU FNDC**

GUINÉE

Verdict le 13 juin au procès des responsables du mouvement d'opposition FNDC

Les accusés Oumar Sylla « alias » Foniké Mengué, le coordinateur national du mouvement et Ibrahima Diallo, le responsable des opérations du FNDC, étaient vendredi 9 juin, pour la seconde journée consécutive à la barre, pour écouter le réquisitoire du procureur et les plaidoiries des avocats de la défense. Ils sont jugés pour des faits de participation délictueuse à un attroupement, de complicité de destruction de biens publics et privés, de complicité de coups et blessures volontaires et incendies, lors de la manifestation du 28 juillet dernier.

Au deuxième jour dans le procès des **responsables du FNDC, le Front anti-nouvelle Constitution et 3è mandat pour Alpha Condé**, le procureur Babadi Camara demande dans son réquisitoire une peine avec sursis assortie d'une amende. « Pour l'action publique, monsieur le président vous les condamnez chacun à deux ans prison assortis de sursis et au paiement chacun de 20 millions de francs guinéens d'amende ».

Un réquisitoire qui a fait monter la tension dans la salle, notamment sur le banc des avocats de la défense.

« Tout le processus engagé contre monsieur Foniké Mengué, monsieur Ibrahima Diallo et monsieur Saïkou Yaya Barry n'est qu'un acharnement

judiciaire pour les faire taire tout simplement parce qu'ils ont des convictions qui ne sont pas en adéquation avec un système politique qu'on a mis en place dans notre pays ! », lance ulcérée Me Halimatou

Selon Me Halimatou Camara, les responsables du FNDC ne font que dénoncer et s'opposer aux abus des différents pouvoirs en place depuis 2019. « *En réalité, le combat qu'ils menaient en 2019, c'est le même combat qu'ils mènent aujourd'hui. Ça veut dire que on a en place le même système politique qui veut s'acharner contre l'état de droit dans notre pays, et ça ce n'est pas acceptable. On ne se taira pas sur les abus de l'État !* ».

Les avocats des parties civiles, en complicité avec le ministère public, n'ont pas répliqué aux accusations de la défense.

« C'est vrai, c'était un droit pour nous de répondre, reconnaît Me Bernard Saa Millimouno, mais plutôt que de démontrer le mal fondé de nos prétentions, nous avons eu droit à une tribune politique plutôt qu'à une démonstration d'ordre pénal, c'est pour quoi nous n'avons jugé utile de répondre ».

Après cette journée marathon, le juge a mis le verdict en délibéré pour être rendu mardi 13 juin prochain.

LOLA

Un conflit entre agriculteurs et éleveurs fait trois morts à Kolata, dans la sous-préfecture de Lainé

Un conflit entre agriculteurs et éleveurs établis dans le district de Kolata, situé dans la sous-préfecture de Lainé, dans la préfecture de Lola, a dégénéré ce dimanche, faisant trois morts, a-t-on appris de sources concordantes.

Des bouviers sont accusés d'avoir blessé grièvement deux agriculteurs. Et en représailles à cette attaque, des villageois auraient à l'heure tour tué un bouvier. La tension reste vive dans la localité.

Guineenews.org

Le Démocrate

Hebdomadaire d'information et d'analyses édité par la Société de Presse et d'Impression (SPIC)

Siège: Quartier Kipé Dadiya
Commune de Ratoma
servicecommercial@lindependant.org
Tél : 628.529.162 / 628.85.84.18
Conakry

Redacteur en chef

Alpha Amadou DIALLO:
628.85.84.18 Email:
alphaamadoudiallo@lindependant.org
lindependantguinee@gmail.org

Comité de rédaction

Alpha Amadou DIALLO
Amadou Tidiane DIALLO
Aïssatou Sadio BAH

P.A.O

G. SOUMAORO
Tél. (+ 224) 628.529.162

Recouvrements, Abonnements,

Marketing, Publicités & Annonces
servicecommercial@lindependant.org
Amadou Tidiane DIALLO
Tél. (+224) 666 60 79 99
Amadoutidianediallo

@lindependant.org

Distribution: SPIC / Maison du Livre

Impression: SPIC/Imprimerie Le Scribe

Lisez le journal numérique sur le site
<https://lindependant.org>

MANIFESTATIONS PUBLIQUES

Le procès de Foniké Mengué, Saïkou Yaya et cie annoncé...

Les Forces Vives de Guinée (FVG) ont publié dans la soirée du mercredi 7 juin 2023 un communiqué pour annoncer l'ouverture du procès de certains de ses responsables récemment libérés. Lire le texte ci-dessous...

Les Forces Vives de Guinée (FVG) informent l'opinion nationale et internationale que le procès de Messieurs Oumar Sylla, alias Foniké Mengué, Coordinateur National du FNDC, Ibrahima Diallo, Responsable des opérations du FNDC et Saïkou Yaya BARRY, Secrétaire Exécutif de l'Union des Forces Républicaines (UFR), se tiendra ce jeudi 08 juin 2023 à 08h00, à la Cour d'appel de Conakry, au terme de 9 mois de détention arbitraire.

Ce procès tant attendu des leaders des Forces Vives de Guinée, qui sera suivi avec intérêt et attention par le peuple de Guinée et l'ensemble de la

communauté internationale, sera l'occasion d'éprouver une nouvelle fois la promesse de mettre fin à l'instrumentalisation de la justice pour en faire la boussole de la transition.

Les Forces Vives de Guinée prennent acte de la programmation de ce procès qui offrira l'opportunité à nos trois leaders de prouver leur innocence et de démontrer la vacuité du dossier à l'aide d'éléments factuels ainsi que l'instrumentalisation outrancière de la justice qui continue de prévaloir dans notre pays avec l'avènement de la junte militaire au pouvoir en septembre 2021.

Les Forces Vives de Guinée rappellent que les



enjeux de ce procès dépassent de loin la situation personnelle des mis en cause. Ce qui est fondamentalement en jeu est le combat pour la préservation de nos acquis démocratiques et la défense de nos droits et libertés plus que jamais menacés.

Les Forces Vives de Guinée invitent tous les

Guinéens épris de justice et de liberté à se lever comme un seul homme pour refuser la tyrannie et exiger que le droit, rien que le droit soit dit, pour que prévalent la paix et la stabilité que nous appelons de tous nos vœux dans notre pays.

Vive le retour rapide à l'ordre constitutionnel !

Ensemble, Unis et Solidaires, nous Vaincrons !

La justice guinéenne reproche entre autres aux mis en cause une participation à un attroupement jugé illégal ayant provoqué des troubles dans le Grand Conakry.

Alpha Amadou Diallo

TRANSITION

Une mission de la CEDEAO attendue à Conakry...

Une mission technique de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) est attendue dans les prochains jours à Conakry, pour évaluer le niveau d'avancement du chronogramme de la transition, a confirmé ce jeudi 8 juin 2023 le gouvernement guinéen.

La CEDEAO et la junte militaire en Guinée se sont accordés sur un programme de 24 mois de transition, et même si la date devant marquer le début du chronogramme diverge (décembre 2022 pour la CEDEAO, janvier 2023 pour la junte militaire), il semble que c'est la position des militaires au pouvoir qui s'est imposée.

« L'arrivée de cette délégation fait partie de la mission et des engagements qu'on a signés. C'est un contrôle permanent, la CEDEAO est venue, il y a eu un accord qui a été signé. Donc, elle ne peut pas rester là-bas, attendre 24 mois pour revenir. Par moment, la CEDEAO doit venir, s'enquérir des difficultés de

la mise en œuvre de l'accord et des avancées enregistrées », a souligné le porte-parole du gouvernement Ousmane Gaoual Diallo.

« Cela fait partie de la responsabilité aussi de deux instances à savoir la Guinée et la CEDEAO. Les deux parties doivent évoluer main dans la main dans la poursuite de la mise en œuvre des recommandations de la CEDEAO », a-t-il conclu.

Alpha Amadou Diallo



JUSTICE

Début du procès de Foniké Mengué et cie...

Le procès des leaders du Front national pour la défense de la constitution (FNDC), Oumar Sylla dit « Foniké Mengué », Ibrahima Diallo, Billo Bah et Saïkou Yaya Diallo, a débuté ce jeudi 8 juin 2023 au Tribunal de Dixinn, après plusieurs mois d'attente...



Ces leaders du mouvement officiellement dissous par la junte militaire au pouvoir en Guinée sont poursuivis dans cette affaire pour des faits de « participation délictueuse à un attroupement, complicité de destruction d'édifices publics et privés et complicité de coups et

blessures volontaires ».

Le président du tribunal a indiqué que c'est un certain Kallo, qui s'est constitué partie civile dans cette affaire.

Kallo affirme avoir été victime de coups et blessures volontaires à l'occasion de la

manifestation du 28 juillet 2022 appelée par le FNDC.

Après quelques échanges, le président du tribunal a ordonné le renvoi de l'audience au vendredi 9 juin 2023 pour permettre à la partie civile de comparaître.

Alpha Amadou Diallo

CONTRIBUTION

La loi et l'ordre contre l'anarchie

Journaliste, éditorialiste, chroniqueuse, Dié Maty Fall est une des plumes qui comptent dans la presse sénégalaise. Dans cette contribution, elle relate dans son style raffiné les derniers événements tragiques qui se sont déroulés dans son pays. Lisez...



« Craignez Dieu, et donnez-lui gloire, car l'heure de son jugement est venue », Apocalypse 14.7

« Ô croyants! Craignez Allah et efforcez-vous de trouver le moyen de vous rapprocher de Lui! », 35.5

Il est temps que l'on se dise certaines vérités.

Au Sénégal en 2023, il semblerait que l'on ait peur de dire la vérité, de désigner un chat par son nom, quitte à raser les murs, à surfer sur la vague populiste et les fatwas des dieux populaires du moment, et à se censurer de peur de s'assumer et de subir le terrorisme des talibans et le pronunciamiento de leur émir. On aurait plus peur de déplaire aux insurgés islamistes et rebelles affiliés que de la crainte révérencielle de tout croyant envers Dieu Subhana wa' Ta'ala. Il semblerait même qu'en dehors des vaillantes et valeureuses Forces de Défense et de Sécurité de l'Etat du Sénégal, et de leur Commandant suprême, il n'y ait plus de « garçons » au Sénégal. Seules les femmes osent dénoncer et mettre des mots sur leurs maux et les citoyens qui ont reçu éducation, instruction, formation de toute la société.

Que des pleureurs, des

pleurnicheurs, des démissionnaires, de Normands adeptes du « p'têt ben qu'oui, p'têt ben qu'non ». Des attitudes ambiguës, évasives, pas fiables, de grands consommateurs de « mais » et de « si », avec lesquels on ne sait sur quel pied danser. Pire que l'incertitude de ces pensées précaires, le changement d'avis sans crier gare et la rétractation. Les gens de maintenant, y compris certains leaders politiques, universitaires et intellectuels, ont leur dit (wakh) et leur dédit (wakhét), au gré de la propagande des radicaux islamistes et des fluctuations des foules qui ont passé Dakar à feu et à sang.

On voudrait nous faire passer les pillages, les vols, les cambriolages, les saccages, les actes d'incivisme, les viols d'employées sur leur lieu de travail, les autodafés à l'université, les incendies des pyromanes, pour des actes révolutionnaires.

Non, la vérité est que c'est du banditisme et du vandalisme. On nous pompe l'air avec des pick-up chargés de nervis à la solde du pouvoir. Franchement, c'est illogique, incohérent et mensonger. Il est évident que les FDS, dont la

réputation de professionnalisme et d'éthique n'est plus à faire au Sénégal et dans les contingents onusiens, ne peuvent pas admettre ni autoriser des groupes armés privés prospérer sur le terrain. Encore de la propagande évidente. Arrêtez la boisson et de fumer la moquette.

Quelle est cette révolution historique et quelle est cette révolte contre un hypothétique 3ème mandat qui consisteraient à vandaliser les consulats et les biens publics qui appartiennent aux Sénégalais, causer la fermeture des outils de travail des Sénégalais, inciter des hordes à déferler dans les rues quand leurs propres enfants sont chez eux, devant la télévision, se faire mourir des jeunes sénégalais dans la fleur de l'âge déjà victimes d'exclusion sociale, réjouir du chaos, détruire les

patrimoines privés ? Face aux auteurs de trouble, l'Etat ne devra jamais démissionner de sa responsabilité régaliennne d'assurer la sécurité des citoyens et de leurs biens.

Ce qui est constant et régulier, en revanche, c'est l'erreur de la fréquentation avérée de Sweet Beauty, la permanence des violations du droit, de la justice, des lois et règlements que tout citoyen, fut-il le roi du monde ou l'héritier de Dethiefu Njogu, a le devoir de respecter pour ne pas encourir les foudres de la loi. Le respect des droits implique nécessairement l'obligation des devoirs. Parmi ces devoirs, le premier est de mettre le Sénégal au-dessus de sa propre personne, des agendas politiques, des ingérences extérieures, des intérêts personnels.

Comme le citoyen Khalifa Sall, leader de Taxawu et néanmoins membre de la coalition de l'opposition radicale YAW et du F24, qui a humblement reconnu que « le Sénégal est au-dessus de tout et de nous ». Le second naturellement est de

participer au dialogue, « qui fait partie de l'ADN du Sénégal », comme l'a rappelé Idrissa Seck, qui a dit, sans ciller, au Chef de l'Etat sa conviction qu'il avait déjà atteint la limite de deux mandats de sept et cinq ans. Gentleman, le Président a éclaté de rire et serré la main de celui qu'il a admis être le Chef de l'opposition arrivé second après lui à la présidentielle de 2019. Le parti du Président Abdoulaye Wade, leur ancien maître et mentor a tous deux, étant le Chef de l'opposition parlementaire.

Le troisième devoir est de mettre courageusement sur la table les questions qui fâchent comme l'ont fait Khalifa Sall, Cheikh Bamba Dièye et tous les autres : 3ème mandat, parrainage, modifications des articles du code électoral, les détentions pour sédition et appel à l'insurrection. Disons-le comme Kas, « osons-nous dire la vérité pour que le pays avance, parce que notre pays mérite que nous dialoguions encore et toujours ». A cela aussi, le Chef de l'Etat a admis

(Suite à la page 4)

JUSTICE

Deux ans de prison avec sursis requis contre les leaders du FNDC

Le procureur a requis, contre les leaders du Front national pour la défense de la constitution (FNDC), Oumar Sylla dit « Foniké Mengué », Ibrahima Diallo, Billo Bah et l'homme politique Saïkou Yaya Barryn une peine de 2 ans avec sursis lors du procès organisé contre ces personnalités accusées de troubles à l'ordre public.

Durant les réquisitions, certains avocats de l'Etat ont mis l'accent sur les destructions d'édifices publics et privés, « agression » des forces de l'ordre par des manifestants suite à l'appel du mouvement officiellement dissous par la junte militaire au pouvoir en Guinée.

Les leaders convoqués par la justice se sont toujours défendus d'avoir appelé à la violence, s'appuyant sur les termes utilisés dans leurs différents appels à manifester dans le cadre de « marche pacifique ».

« Monsieur président (du tribunal) nous vous recommandons de requalifier les faits de participation délictueuse à un attroupement au fait de provocation directe d'attroupement armée, et pour des faits de complicité des coups et blessures volontaires de ces activistes. Je réquisitionne également une condamnation de deux ans de prison assortie de sursis et au paiement d'une amende de deux millions », a dit le procureur Abdoulaye Babadi Camara dans son réquisitoire.

Les manifestations

organisées par le FNDC ont fait plus d'une vingtaine de morts (en majorité par balles) et des dizaines de blessés depuis l'arrivée au pouvoir du Comité national du redressement pour le développement (CNRD), selon plusieurs organisations des droits de l'homme.

De leur côté, les forces de l'ordre déplorent au moins « 62 gendarmes blessés dont 14 graves et 29 agents de police blessés dont 14 graves », ont rappelé les avocats de l'Etat.

Alpha Amadou Diallo

JUSTICE

Charles Wright demande de poursuivre Jack Woumpack

Suite à la sortie lunaire de l'artiste Jack Woumpack qui s'en est pris directement à une des communautés en Guinée, le ministre de la Justice Charles Alphonse Wright a ordonné des poursuites judiciaires contre lui. L'artiste au verbe haut en langue locale a diffusé sur les réseaux sociaux un message plein de haine et de mépris qui pourrait compromettre sa carrière musicale. Ci-dessous l'injonction du ministre de la justice faite au procureur de la République...

A MONSIEUR LE
PROCEUREUR GENERAL
PRES LA COUR D'APPEL
DE CONAKRY

– Conakry –

Objet: Injonctions aux fins de poursuites judiciaires contre Monsieur Jack Gbignamou HABA alias Jack Woumpack pour des faits présumés de divulgation par le biais cybercriminel des propos constitutifs d'injures, d'expressions outrageantes, des termes de mépris ou invectives envers des personnes en raison de leur appartenance à un groupe social donné.

**Monsieur le Procureur
Général**

En application des dispositions de l'article 37 du Code de procédure pénale, il vous est enjoint par la présente versée au dossier de la procédure d'engager des poursuites judiciaires pour des faits présumés de divulgation par le biais cybercriminel des propos constitutifs d'injures, d'expressions outrageantes, des termes de mépris ou invectives envers des personnes en raison de leur appartenance à un groupe social donné.

Il a été porté à la connaissance du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme par le biais d'un système informatique la tenue des propos d'une extrême gravité contraires aux valeurs de l'unité nationale tenus par Monsieur Jack Ghignamou Haba alias Jack Woumpack.

Ces propos sont constitutifs d'infraction à la loi pénale. Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique pénale du gouvernement découlant de l'article 37 du Code de procédure pénale, le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme condamne avec la dernière énergie ces propos



et enjoint sans délai au Procureur Général près la Cour d'Appel de Conakry d'engager ou de faire engager des poursuites judiciaires ou de saisir la juridiction compétente de telles réquisitions contre le mis en cause.

Il lui enjoint de prendre toutes les mesures légales pour requérir des procureurs compétents, des réquisitions aux fins d'interdiction de sortie du

territoire national pour éviter la soustraction du mis en cause à la rigueur de la loi.

Le Garde des Sceaux attache du prix à l'exécution de la présente instruction.

Ces derniers mois certains artistes ont l'habitude d'utiliser les réseaux sociaux pour faire le buzz, mais la violence des propos de Jack Woumpack a heurté et surpris plus d'un.

Alpha Amadou Diallo

LEGISLATIVES GUINEE BISSAU

Le parti du président Embalo perd les élections...

En Guinée Bissau, la coalition PAI Terra-Ranka, qui s'appuie sur le parti historique PAIGC, a remporté 54 des 102 sièges de l'Assemblée nationale lors des élections législatives organisées le dimanche 4 juin 2023, indiquent les résultats provisoires annoncés ce jeudi par la commission nationale électorale



Le parti d'Umaru Cissoko Embalo vient très loin derrière avec seulement 29 sièges, le parti du renouveau social (PRS) obtient 12 députés, celui des travailleurs 6 députés et l'Assemblée du peuple uni remporte 1 siège,

Cette nouvelle configuration oblige le bouillant président bissau guinéen à cohabiter avec son opposition dirigée par Domingos Simoes Pereira.

Embalo a promis de respecter les résultats des urnes en désignant Pereira comme premier ministre. Wait and see...

Amadou Tidiane Diallo

FRANCE/ANNECY

6 personnes attaquées au couteau, le mis en cause inculpé pour tentative d'assassinat (procureure)

L'individu qui avait attaqué au couteau et blessé 6 personnes dont 4 enfants à bas âge, jeudi, a été inculpé pour tentative d'assassinat et risque la réclusion criminelle à perpétuité, a déclaré ce samedi 10 juin 2023 la procureure d'Annecy.

Au moins 3 des victimes qui avaient leur pronostic vital engagé ont pu être sauvées grâce à l'intervention des équipes médicales, a déclaré la procureure.

L'assaillant serait un sans domicile fixe (SDF) d'origine Syrienne et serait entré en France en 2022.

Auparavant, il avait séjourné depuis 2013 en Suède en provenance de

Tunisie.

Les forces de l'ordre ont permis de l'immobiliser en tirant des coups de feu mais une balle a accidentellement touché l'un des adultes blessés également par l'assaillant.

Le réfugié syrien « portait une croix au cou », ce qui laisse penser qu'il est de confession chrétienne.

Amadou Tidiane Diallo



CONTRIBUTION

La loi et l'ordre contre l'anarchie

qu'« aucune question n'est taboue dans ce Dialogue national » et qu'il ouvrirait le débat sur le 3ème mandat. « Parce que la Nation nous parle et exige de nous la paix, le Dialogue est une cause plus grande que nous ». C'est cela posséder un passé et une épaisseur politique.

Tout cela se passe avec beaucoup d'urbanité, de civilité, d'exquise politesse, d'affabilité naturelle et d'usages policés avec autrui. Entre gentlemen et gentlewomen. Le pacte dans notre projet de société que le Président de la République a le devoir de défendre, solidairement avec l'ensemble de la société, repose sur un ensemble de conduites qui rendent agréable et désirable la rencontre avec les autres. Dans une période où la politesse n'est plus ni innée ni enseignée, il est nécessaire de rappeler le rôle puissant de l'éducation et la dignité que nous

devrions accorder dans les liens sociaux à la courtoisie des beaux gestes, à l'aménité des belles paroles, au bon ton des

échanges humains. En réalité, l'urbanité revient à dire le respect d'autrui et de soi-même. Il ne s'agit pas de l'opposer à la ruralité en tant qu'espace géographique, car le respect d'autrui et de soi n'a pas de frontières.

Il est certain que dans cette conception des relations humaines, il n'y ait place pour la violence, l'immaturation, l'ignorance crasse, la fragmentation sociale, la ségrégation religieuse, le terrorisme intellectuel, le dénigrement de nos institutions, la marchandisation du corps féminin et la chosification des femmes en objet sexuel. Nous avons le droit de faire valoir le respect de nos droits de citoyenneté, mais en retour nous avons le devoir de respecter notre modèle de société, nos

institutions, l'éducation et l'enseignement, la justice, la loi et l'ordre. C'est à ces institutions que nous avons librement consenti le droit d'assurer notre sécurité et notre défense, pour ne pas vivre dans l'obscurantisme, la menace, la pression, l'anarchie et la loi de la jungle.

Pour défendre la République et la Nation, qui sont les véritables cibles des attaques et des appels à l'insurrection depuis mars 2021, et non pas le leurre grossier du 3ème mandat, l'Etat de Droit doit rester debout. La vérité, au-delà des diverses oppositions intérieures, est que le contexte géopolitique (ressources pétrolières et gazières) fait le lit de toutes sortes d'ingérences extérieures qui font de l'irresponsabilité des islamogauchistes et de l'agenda religieux caché des radicaux islamistes leur Cheval de Troie. Ce n'est pas la question du 3ème mandat,

ni l'affaire en justice du lupanar de « la Madame » Ndeye Khady.

Qui croit qu'il peut être au-dessus des lois ? Qui pense que, nous les citoyens, devons payer les dégâts causés par l'immaturation politique et sociale ? Quel citoyen peut penser que l'on peut impunément défier la loi et l'ordre dans une République sans devoir rendre des comptes ? Qui peut penser que le chemin vers la « Da'wa » doit être pavé du corps des jeunes sénégalais, offerts en sacrifice ultime au djihad de l'émir ? Quel accusé peut croire qu'il peut « négocier » en marchant sur le cadavre de sa victime ? Il ne faut pas confondre Me Wade et maître Sweet Beauty.

Nous ne faisons que passer sur cette terre, le Sénégal ne nous appartient pas, il nous est légué et nous avons le devoir de le transmettre mieux que l'état

dans lequel nous l'avons reçu des générations passées.

Pour cela, nous devons continuer de bâtir des consensus forts, républicains, forces démocratiques du pouvoir comme de l'opposition, en vue de renforcer la démocratie, l'Etat et la République. Il faut mettre un terme à ces dérives de l'islam frériste qui attaquent la Nation démocratique, laïque et pacifique du Sénégal, et divisent les Sénégalais. Pour cela, le dialogue national doit

s'élever à la hauteur des enjeux de la nouvelle situation et de la ceinture de feu qui nous entoure, pour combattre les ennemis de notre modèle de démocratie stable, apaisée et tolérante. Sans sentiment, sans émotion. Pas de tolérance pour l'insurrectionisme, le séparatisme et l'anti-républicanisme.

Dié Maty Fall

MINES

La valse des collaborateurs du ministre guinéen des mines, Moussa Magassouba

Ministre guinéen des Mines et de la Géologie depuis le 4 novembre 2021, Moussa Magassouba a du mal à faire l'unanimité au sein de son département, où certains cadres ne dissimulent plus leurs frustrations. C'est dans ce climat difficile qu'une série de décrets a placé, ces dernières semaines, de nouvelles figures à des postes clés au sein de cette administration stratégique.

Parmi les derniers nommés par décret (Ndlr : le 25 Mai 2023), le juriste Mamady Traoré, ancien directeur adjoint des affaires juridiques du département, qui devient le conseiller juridique du ministère.

Selon nos sources, Traoré aurait géré directement certains dossiers avec le ministre, avant sa nomination à ce poste important, même s'il devra toujours compter sur les avis de son ancien directeur des affaires juridiques, toujours en poste, Saïdou Sampil.

L'autre nomination du mois de Mai a touché le poste de conseiller principal. Le très expérimenté Mohamed Dia qui occupait la fonction a démissionné depuis le 18 janvier 2023, en évoquant une gestion solitaire du ministère par

Magassouba, regrettant les « dysfonctionnements » qui ont empêché l'accomplissement normal de sa mission. Il a été remplacé par l'ingénieur des mines Naby Moussa Sylla qui aura peut-être plus de chance que son prédécesseur.

L'autre personne mise à l'écart est la dame Marshall Christiane Morgane, ex conseillère technique, désormais « admise à faire valoir ses droits à la retraite », remplacée par un autre ingénieur des mines Mamadouba Soumah.

Le 17 Mars 2023, un autre décret du colonel Mamadi Doumbouya avait déjà fait remplacer l'ingénieur géologue Moussa Béréte – un « vieil ami » du ministre Magassouba, selon une de nos sources – qui occupait



le poste de Directeur général du Centre de promotion et de développement minier (CPDM), par Alseny Bangoura, lui aussi ingénieur des mines. Dans la foulée, Béréte a été nommé comme Directeur général du Centre de

service de coopération et d'investissement dans le secteur minier (CSCISM).

Le même décret pris en mars, nommait l'économiste Morissanda Soumaoro comme adjoint de Bangoura au CPDM, mais également Raphaël Balamou, désormais DGA du CSCISM.

Dans sa lettre de démission du 18 janvier, Dia reprochait au ministre Magassouba une « mauvaise gouvernance au sommet de l'administration minière », l'absence de réunions restreintes incluant les plus hauts cadres et conseillers, des « défaillances » dans la réorganisation des directions et services déconcentrés, une gestion difficile du contenu local et plusieurs autres points comme l'exploitation des carrières, de l'or et du diamant.

Magassouba a toujours balayé d'un revers de main les accusations portées contre lui et avancé plutôt des chiffres censés mettre en relief les avancées dans le secteur que ses propres cadres critiquent.

(Source : Westaf Mining)

CONTRIBUTION

La Face cachée des échecs aux examens en Guinée

Lorsque nos enfants paient aux examens, les frais de la démission collective sous l'avidité et le manque de vision dans la gestion de la chose publique.



Loin de moi toute intention de blâmer la rigueur ou l'observation stricte des lois et règlements dans chaque domaine de la vie, chose pour laquelle nous nous sommes toujours battus, mais lorsque que les règlements/lois sont faits ou appliqués par subjectivité ou n'abordent que les effets et non les causes, le mal ne fera que persister, parfois à travers des mutations de plus en plus complexes.

Parlant des mécanismes de surveillance des examens nationaux, pour ne pas aller loin, depuis pratiquement 2007 sous le Gouvernement de Consensus issu de l'insurrection populaire de janvier février de la même année, en passant par les Gouvernements qui ont suivi, on entend des slogans forts comme tolérance zéro ou zéro fraude et quoi d'autres encore, mais le mal devient de plus en plus entier sans solution objective impactant l'éducation de nos enfants,

frères et sœurs. Continuer à exceller dans la prescription d'un remède qui aggrave la maladie aux frais énormes sur le contribuable, est aussi plus grave que le mal en question.

A cet effet, il est plus que légitime et même indispensable de soulever un certain nombre d'interrogations au niveau de l'éducation pour interpellier la conscience collective, au premier rang, l'Etat en dehors des bruits émotionnels ou mercantilistes de la refondation, à savoir:

(i) Quel est le but recherché par l'organisation des examens nationaux pour le progrès dans la société [est-ce la culture de la compétence en développant l'instinct de concurrence chez nos enfants ou il s'agit de démontrer que l'Etat a les moyens matériels, humains et financiers pour empêcher les enfants de tricher]?

(ii) Pour autant de bruits ou de moyens déployés

dans l'organisation des examens, comment comprendre l'objectivité, lorsque que 70% des enseignants dans les villes et villages sont abandonnés quasiment toute l'année sans salaire aussi dérisoire soit-il?

(iii) Que dire des réformes en termes de création des conditions nécessaires à une éducation de qualité pour la culture de la compétence scientifique/technologique et la conduite morale en faveur d'une société de justice, de morale et d'équité qui progresse par la valorisation des efforts?

(iv) Quel exemple donnons-nous à nos enfants en famille, dans les services publics et privés, dans la rue et dans nos prises de parole en privé ou en public, pour impacter leur conduite pendant les évaluations ou les examens nationaux?

(v) Que dire d'une gouvernance, surtout dite de moralisation, qui ne mesure son succès que par sa capacité d'humiliation ou le taux d'échecs des enfants aux examens, alors que la morale aurait voulu qu'on rende le tablier, lorsqu'on a battu le record des échecs, après avoir procédé à une vague de retraites en pleine année scolaire, sans mesures alternatives efficaces?

Face à autant de faits, il est temps d'interroger notre stratégie nationale d'éducation à la vie, de la maison (famille) jusqu'au sommet de l'Etat en passant l'école, en capitalisant nos valeurs sociétales et intégrer le progrès de l'intelligence artificielle qui offre tous les jours des opportunités avec des défis et enjeux de plus en plus complexes.

Alors STOP, à la culpabilisation des enfants pour nos fautes de parents et de gouvernants par le manque d'exemplarité et de vision dans la gestion de la chose publique depuis la cellule famille jusqu'au sommet de l'Etat.

Abdoul Sacko avec médiaguinée.

CRIEF

L'avocat sénégalais du Dr Diané soulève des exceptions, l'audience renvoyée

L'audience dans le dossier du Dr Mohamed Diané, ancien ministre de la défense nationale, contre l'Etat guinéen représenté par l'agent judiciaire de l'Etat, s'est poursuivie ce lundi 12 juin 2023 à la Cour de répression des infractions économiques et financières (CRIEF).

Prenant la parole pour la première fois devant la CRIEF, Maître Ly Ciré Cléodor, le nouvel avocat du Dr Diané, a soulevé des exceptions d'inconstitutionnalité et de conventionnalité. Cet avocat sénégalais du prévenu demande le transfert du dossier à la Cour suprême, estimant qu'elle est compétente pour en juger.

Le Parquet estime quant à lui qu'il revient à la Cour suprême de se prononcer sur cette exception d'inconstitutionnalité soulevée par le conseil du

prévenu. De son côté, la partie civile demande un renvoi à huit jours afin de pouvoir consigner sa réponse sur la recevabilité et le bien-fondé de cette demande dans un document.

Dans sa décision, le juge Francis Kova Zoumanigui a renvoyé l'audience au 19 juin prochain pour permettre à l'agent judiciaire de l'Etat de répliquer.

Le Dr Mohamed Diané est poursuivi pour détournement de deniers publics, enrichissement illicite et blanchiment de capitaux, en vertu des articles 499, 776, 764 et suivants du code pénal, ainsi que des articles 7, 112 et 113 de la loi n°024 du 17 août 2021 portant lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Mamadou Aliou Barry

BANKALAN (KANKAN)

Deux militaires meurent dans un accident de moto

C'est une information de dernière minute. Un accident de la circulation a coûté la vie à deux militaires dans la nuit de ce dimanche sur l'axe Kankan-Siguiri, plus précisément à Bankalan, un district relevant de la sous-préfecture de Batè Nafadji, à une trentaine de kilomètres de Kankan.

Selon nos informations, l'explosion d'un pneu de la moto sur laquelle ils roulaient est à la base de ce drame qui s'est produit aux environs de 20h.

Souleymane Diané, le

maire de la commune urbaine de Batè-Nafadji explique : « Oui, effectivement, deux militaires de l'armée de terre ont trouvé la mort dans un accident de circulation à Bankalan mais pour le moment, nous ne pouvons rien vous dire au-delà de ça, on s'apprête comme ça à transporter les corps ».

L'identité de ces deux militaires reste pour l'heure un mystère. Nous y reviendrons !

Ahmed Sékou Nabé,

Le Démocrate

Votre hebdomadaire de tous les mardis

ITALIE

Silvio Berlusconi, « El Cavaliere » est mort...

Le Cavaliere a rendu les armes. Ce lundi 12 juin, Silvio Berlusconi est décédé à l'âge de 86 ans, comme l'ont annoncé plusieurs médias italiens. Avec sa disparition se tourne en Italie une longue et mouvementée page politique imprégnée par l'omniprésence du Milanais tour à tour sénateur, europarlémenaire, président du Conseil européen et surtout par quatre fois Premier ministre du Bel paese, établissant au passage un record de longévité (3 339 jours !) à la tête du Palazzo Chigi depuis la Seconde Guerre mondiale.

La santé chancelante de l'octogénaire lombard faisait, depuis plusieurs années la une des médias transalpins qui suivaient avec attention et inquiétude chacun de ses passages dans la suite VIP de l'hôpital San-Raffaele de Milan. De sa récente prise en charge pendant six semaines, au printemps dernier, pour traiter une leucémie chronique et une infection pulmonaire à son opération à cœur ouvert en 2016 après une attaque cardiaque qui avait failli lui être fatale. Sans oublier le coronavirus qui avait fortement affaibli l'ancien Premier ministre. « La pire expérience de ma vie, j'ai cru ne pas en réchapper », confiait-il, marqué, à sa sortie des soins.

Avant d'incarner au tournant du siècle le nouveau visage de la politique *made in Italy*, c'est dans le milieu des affaires que Silvio Berlusconi (troisième fortune du pays à l'heure de son décès) s'est d'abord taillé un nom. Après une myriade de petits boulots (photographe de mariage, vendeur de brosses électriques, barman ou encore chanteur sur les bateaux de croisière), il fera ses premières armes dans le secteur de la construction, dans sa ville natale de Milan en pleine transformation. De quoi lui valoir une médaille de chevalier de l'ordre du Mérite et un surnom de *Cavaliere*, pour l'éternité.

La télé à la sauce italienne

Au milieu des années 1970, il lance sa holding, Fininvest qui deviendra rapidement l'un des poids lourds du secteur privé du *Bel paese*. Via son groupe Mediaset, Berlusconi s'attaque au monopole de la Rai et s'impose dans le paysage médiatique de la péninsule. La télé à la sauce berlusconienne s'invite chez tous les Italiens et leurs voisins européens. En Allemagne, en Espagne et



même en France avec l'aventure de LaCinq, avortée en 1992, non sans quelques tensions avec le maire de Paris, Jacques Chirac, qui dépeindra le businessman lombard en « marchand de soupe italien ».

Son ascension politique, elle, démarre au milieu des années 1990 dans une Italie dévastée par les scandales de corruption de l'affaire « Mains propres ». Le magnat de la presse « entre sur le terrain » aux législatives de 1994, cherchant à séduire l'électorat transalpin orphelin de la DC. « Il y avait un espace politique à remplir immédiatement et cela ne pouvait se faire qu'avec le leadership et les médias. Berlusconi avait les deux », rappelle Giovanni Orsina, politologue de l'université Luiss et spécialiste de la droite italienne. Avec ses alliés de la Ligue du Nord et les postfascistes de l'Alliance nationale (ancêtres des Frères d'Italie de Giorgia Meloni), sa coalition centre droit l'emporte et, à 58 ans, Silvio Berlusconi débarque au *Palazzo Chigi* non sans soulever des interrogations en Italie et ailleurs. Et pour cause, un businessman aux manettes, c'est une

première dans les démocraties européennes.

Mais trahi par ses alliés du nord, l'expérience tourne court et Berlusconi doit jeter l'éponge au bout de quelques mois. Il signera cependant son retour aux affaires de 2001 à 2005, en dirigeant alors le plus long exécutif que l'Italie n'ait jamais connu depuis l'après-guerre. Le quatrième et dernier mandat du Caïman (ainsi dépeint par le réalisateur Nanni Moretti en 2006) au *Palazzo Chigi*, lui, s'achèvera dans la quasi-disgrâce, poussé vers la sortie en novembre 2011 à l'heure de la crise de la zone euro et des plans de rigueur. À la tête de la présidence du Conseil, Berlusconi est remplacé par l'ex-commissaire européen Mario Monti et son équipe de « techniciens ».

Rugbygate et « bunga-bunga »

Impossible d'évoquer le parcours de Silvio Berlusconi sans s'attarder sur son interminable bras de fer avec la justice transalpine. Régulièrement, le *Cavaliere* se définissait comme « l'homme le plus persécuté d'Italie », traqué sans relâche par les « robes rouges » communistes,

dénonçait l'homme des lois *ad personam*. Son historique judiciaire est copieux : une trentaine de procès en un quart de siècle quasiment tous terminés en acquittement ou en prescription. En février dernier encore, l'octogénaire ressortait libre du tribunal de Milan, après des accusations de corruption de témoins dans le troisième volet du rocambolesque Rubygate et des soirées « bunga-bunga » de l'ex-président du Conseil en compagnie de prostituées.

Unique ligne sur son casier judiciaire : une condamnation en 2012 à quatre années de réclusion dans une affaire de fraude fiscale visant son groupe Mediaset. Une peine réduite à un an que le sénateur italien purgera dans une maison de repos après avoir été déchu de son mandat par ses pairs en 2013. Infatigable et déterminé, à 86 ans, le *senatore* Silvio Berlusconi fera son grand retour sur les bancs du palais Madame en septembre 2022 après la large victoire de la coalition de centre droit. Du survivalisme politique. « Pensez à toutes ses mésaventures : à 2011 et la

crise des dettes souveraines, le bunga-bunga, les affaires judiciaires en tous genres. N'importe qui d'autre n'aurait pas survécu au tiers de cela et lui est toujours resté », soulignait déjà le politologue Giovanni Orsina.

Des sorties controversées

Mais en football comme en politique, Silvio Berlusconi a dû revoir ses objectifs à la baisse. Lui qui avait porté le Milan AC sur le toit de l'Europe (29 trophées, dont 5 Ligues des champions en trois décennies) visait désormais le milieu de tableau de Serie A avec le bien modeste AC Monza. Sur la scène politique, le *Cavaliere* a d'abord été contraint de faire une croix sur la présidence de la République, siège de longue date convoité et seule ligne manquante à son CV. Avant d'accepter ensuite, bon gré mal gré, de jouer les seconds rôles au sein de la majorité gouvernementale archidominée par les Frères d'Italie de Giorgia Meloni, celle-là même à qui, il y a quinze ans, Berlusconi offrait son premier poste ministériel.

Ces derniers mois, l'ex-Premier n'existait plus sur la scène politique que par ses sorties controversées sur l'Ukraine et sur la Russie de son éternel ami Vladimir Poutine. Un allié bien embarrassant pour Giorgia Meloni et ses projets sur la scène européenne mais incontournable pour la majorité gouvernementale. Politiquement, Silvio Berlusconi laisse derrière lui une maison *Forza Italia* au plus bas dans les scrutins. Un parti déserté par nombre de cadres et de dauphins éconduits à qui le *Cavaliere* aura inlassablement refusé de passer le flambeau. « Son histoire politique s'effondrera avec lui », concluait Giovanni Orsina.

(Suite à la page 8)

Santé... Santé... Santé...

ACNÉ SUR LE CORPS

Comment s'en débarrasser ?

Presque aussi complexante que l'acné du visage, l'acné corporelle peut toucher hommes et femmes, de l'adolescence à l'âge adulte. Quelles sont les causes de son apparition et comment se débarrasser de l'acné sur les épaules, le décolleté ou les fesses ?

ACNÉ CORPORELLE : QUAND APPARAÎT-ELLE ?

Présente sur le visage de 80 % des adolescents, l'acné atteint également celui de nombreuses femmes adultes, mais peut aussi toucher les zones du corps riches en glandes sébacées : décolleté, dos, épaules, fesses... «

On constate que les personnes ayant une sévère acné du visage sont souvent sujettes à l'acné corporelle» indique Michèle Sayag, directrice de la stratégie médicale chez Bioderma. D'ailleurs, ajoute la Dre Caroline Pouget, docteure en médecine esthétique, «cela complète une acné hormonale sur le bas du visage.



En cause dans l'acné, une bactérie nommée Cutibacterium acnes déséquilibre le microbiote et crée une hyperséborrhée telle que les pores se bouchent. Une imperfection se forme : point noir puis comédon à tête blanche ou pustule inflammatoire et douloureuse.

ACNÉ CORPORELLE : QUELLES SONT LES CAUSES ?

«La principale cause est liée aux bouleversements hormonaux. Une transpiration excessive, le port de vêtements trop serrés ou synthétiques peuvent aussi être à l'origine d'imperfections, tout comme le stress, l'utilisation de soins irritants ou encore la consommation de médicaments ou de tabac», indique Michèle Sayag.

Enfin, une alimentation déséquilibrée pourrait jouer un rôle. «On soupçonne les glucides et sucres rapides, qui favorisent l'hyperproduction de sébum. Il semblerait également que les produits laitiers - très inflammatoires - soient à éviter. Ils augmentent la synthèse de l'hormone de

croissance IGF1 qui, en excès, produirait trop de sébum» ajoute l'experte Bioderma.

ACNÉ CORPORELLE : COMMENT LA SOIGNER ?

On la croit épaisse et à l'épreuve du premier nettoyage venu, alors que la peau acnéique est très fragile. Au quotidien, lavez les zones acnéiques avec un gel lavant antibactérien sans savon ou un pain surgras.

La fréquence des gommages doit rester modérée, surtout si, par ailleurs, vous utilisez des soins à l'action kératolytique afin que les pores ne se bouchent pas. Ce gommage, associé à l'emploi d'ingrédients anti-séborrhéiques (gluconate de zinc, zinc, cuivre...) va réguler l'hyperséborrhée et éviter la surinfection bactérienne. On peut compléter ponctuellement par «un nettoyage de peau dermatologique au vaccinstyle (retrait des comédons)», ajoute la Dre Pouget.

ACNÉ CORPORELLE : COMMENT SOULAGER L'INFLAMMATION ?

L'étape primordiale

consiste à lisser les comédons et à calmer rougeurs et irritations à l'aide d'ingrédients anti-inflammatoires.

Certains actifs - comme le peroxyde de benzoyle ou le rétinoïde - vont être imparables. L'acide azélaïque faiblement dosé est aussi un bon anti-inflammatoire antiacné, tout comme la niacinamide.

«Dans le cas de l'acné corporelle, le recours à

un traitement oral de type antibiotique (isotrétinoïne) est plus rapide» concèdent nos deux expertes. «Comme l'action des antibiotiques est rapide, cela motive les gens à poursuivre les traitements» indique la Dre Pouget, qui ajoute qu'une «contraception orale peut aider à réguler l'acné chez les femmes».

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, une peau acnéique est une peau qui a besoin d'hydratation. En effet, les traitements, notamment ceux qui se prennent par voie orale, altèrent la barrière cutanée. Ainsi, plus l'acné est sévère, plus la perte insensible en eau est importante pour l'épiderme.

>> Mise sur un lait corporel non comédogène léger, mais gorgé d'ingrédients émollients pour la désaltérer et l'assouplir au quotidien.

ACNÉ CORPORELLE : COMMENT ATTÉNUER LES CICATRICES ?

Quand l'acné est mal soignée (épiderme trop exfolié ou trituré, soins non adaptés...), des cicatrices peuvent apparaître sur les zones touchées. Pour optimiser le resurfaçage de

la peau, il faut activer le renouvellement cellulaire à l'aide d'actifs kératolytiques tels que les acides (azélaïque, mandélique et salicylique, AHA...).

On les trouve dans des soins à employer au quotidien à la maison, mais aussi en cabinet esthétique sous forme de peelings plus concentrés. Comptez entre 1 et 3 séances selon les besoins et la concentration, à raison de 220 € environ par séance.

ACNÉ CORPORELLE ET SOLEIL : QUELLES PRÉCAUTIONS ?

Les UV ayant un effet anti-inflammatoire, ils calment les irritations, et le bronzage camoufle les imperfections. Mais attention, le soleil est un faux ami. Car pour se protéger des rayons, la peau s'épaissit, ce qui limite la sécrétion du sébum.

Résultat : après les vacances au soleil, c'est le rebond d'acné garanti ! Les bons réflexes ? « Protéger la peau avec des crèmes solaires SPF 50+ adaptées et privilégier les soins sans acide glycolique ni rétinoïde, si ce n'est dans les nettoyants à rincer », recommande la Dre Pouget.

Topsanté.com

Paternités tardives : quels sont les risques ?

Un septième enfant pour Robert De Niro, 79 ans, un quatrième à venir pour Al Pacino, 83 ans. Mais que disent les études sur les conséquences, pour l'enfant, de l'âge avancé de son géniteur ?

un septième enfant pour Robert De Niro à 79 ans, un quatrième à venir pour Al Pacino à 83 ans. Si la petite musique de l'horloge biologique entame rapidement sa ritournelle dans les oreilles féminines, elle semble oublier les hommes. Vraiment ? Au fil des années, l'âge moyen du père au moment du premier enfant se décale lentement, passant de 27,4 ans

en 1974 à 30,9 ans en 2015. Climat économique incertain, études plus longues, difficultés de logement... de nombreux facteurs expliquent que le projet d'enfant soit décalé de plusieurs années.

Une certitude : la fertilité féminine diminue rapidement avec l'âge. Elle connaît un pic entre 20 et 30 ans pour ensuite diminuer

progressivement et chuter à partir de 40 ans. Biologiquement, la femme connaît la ménopause naturelle entre 45 et 55 ans, signant ainsi la fin de sa vie reproductive. Qu'en est-il pour les hommes ?

« Les hommes produisent toujours des spermatozoïdes. D'un point (A suivre)

ETATS-UNIS

Donald Trump accusé de crimes fédéraux

Donald Trump devra livrer un autre combat judiciaire sans précédent aux États-Unis, tout en tentant de poursuivre sa campagne pour retourner à la présidence de ce pays divisé et déboussolé par ses actions.

Le grand favori parmi les candidats républicains à l'élection présidentielle de 2024 est devenu jeudi le premier ancien président à être inculpé pour des crimes fédéraux. L'acte d'accusation, qui n'a pas encore été dévoilé, a été déposé auprès du tribunal fédéral de Miami.

Selon plusieurs médias américains, le 45^e président devra répondre à sept chefs d'accusation en lien avec sa gestion de documents classifiés après son départ de la Maison-Blanche.

Parmi les crimes que le procureur spécial Jack Smith a retenus contre lui figurent ceux-ci : rétention délibérée d'informations relatives à la défense nationale, dissimulation de documents gouvernementaux, complot pour entraver la justice et fausses déclarations.

Donald Trump, qui devra se présenter mardi après-midi devant le tribunal de Miami, a lui-même annoncé son inculpation jeudi soir sur Truth Social, son réseau social.

« L'administration corrompue de Biden a informé mes avocats que j'avais été inculpé, apparemment pour le canular des boîtes », a-t-il écrit.

« J'ai été convoqué au tribunal fédéral de Miami mardi, a-t-il ajouté. Je n'aurais jamais cru possible qu'une telle chose puisse arriver à un ancien président des États-Unis. »

Peu après, dans une vidéo réalisée à Bedminster, site de son club de golf au New Jersey, il a rejeté les accusations formulées contre lui par le département de la Justice.

Les boîtes auxquelles Donald Trump faisait allusion dans son message sur Truth Social contenaient plus de 300 documents classifiés qui avaient été transférés de la Maison-Blanche à Mar-a-Lago, son club privé à Palm Beach, le 20 janvier 2021 ou dans les jours qui ont précédé la fin



de son mandat.

Découverte de documents confidentiels

Donald Trump aurait dû remettre ces documents et plusieurs autres aux Archives nationales à la fin de son mandat, en vertu de la loi baptisée *Presidential Records Act*.

Or, malgré les demandes pressantes des responsables des Archives nationales, Donald Trump n'a accepté qu'à la mi-janvier 2022 de leur retourner 15 boîtes de documents. Les Archives nationales ont alors découvert que des documents hautement confidentiels se trouvaient dans ces cartons, ce qui a incité l'agence à adresser le dossier au département de la Justice, qui a aussitôt ouvert une enquête criminelle.

En juin 2022, après avoir envoyé à Donald Trump une assignation à produire des documents, le département de la Justice a obtenu que l'ancien président lui rende des dizaines de documents confidentiels qui étaient demeurés en sa possession. Mais ses enquêteurs étaient convaincus que le

propriétaire de Mar-a-Lago conservait encore des documents classifiés à Palm Beach.

Cette conviction a été confirmée le 8 août 2022 lorsque le FBI a retrouvé dans la résidence de Donald Trump plus de 100 autres documents classifiés, dont certains contenaient les secrets les mieux gardés des États-Unis.

Depuis, Donald Trump est soupçonné non seulement d'entrave à une enquête criminelle, mais également de violation de la loi sur l'espionnage, qui interdit notamment la rétention délibérée d'informations relatives à la défense nationale et la dissimulation de documents gouvernementaux.

Autres affaires

Cette nouvelle inculpation à Miami s'ajoute aux 34 chefs d'accusation pour falsification de documents d'entreprise auxquels Donald Trump devra répondre à New York. Cette affaire a pour origine un paiement de 130 000 \$ à l'actrice porno Stormy Daniels en échange de son

silence à la veille de l'élection présidentielle de 2016 sur sa relation sexuelle présumée avec le futur président.

Donald Trump est visé par deux autres enquêtes criminelles en lien avec ses efforts pour annuler les résultats de l'élection présidentielle de 2020. L'une de ces enquêtes pourrait lui valoir d'être inculpé en août prochain par la procureure du comté de Fulton, en Géorgie.

Jusqu'à présent, les ennuis judiciaires de Donald Trump ne lui ont pas nui sur le plan

politique, bien au contraire. Sa cote de popularité a grimpé en flèche chez les républicains après sa mise en accusation à New York. Et le verdict d'un jury de New York le déclarant responsable d'agression sexuelle et de diffamation à l'endroit de l'autrice E. Jean Carroll n'a pas davantage entamé sa popularité au sein de son parti.

Des alliés indéfectibles

Jeudi soir, les alliés de Donald Trump au Congrès se sont vite rangés derrière lui.

« Il est inadmissible qu'un président mette en accusation le principal candidat qui s'oppose à lui, a écrit sur Twitter le président de la Chambre des représentants, Kevin McCarthy. Joe Biden a conservé des documents classifiés pendant des décennies. »

« C'est un jour triste pour l'Amérique, a déclaré de son côté le représentant républicain d'Ohio Jim Jordan, président de la commission judiciaire de la Chambre, dans un communiqué. Que Dieu

bénisse le président Trump. »

Marjorie Taylor Greene, sa collègue de Géorgie, a estimé que l'inculpation de Donald Trump est une « tache sur [la] nation » qui démontre selon elle la corruption du FBI et du département de la Justice.

« Nous devons gagner en 2024. Nous devons battre ces gens malades », a-t-elle dit.

Échos dans la course à la présidence

Au moins quatre candidats républicains à la présidence, dont Chris Christie et Ron DeSantis, ont commenté l'inculpation de Donald Trump.

« Comme je l'ai déjà dit, personne n'est au-dessus de la loi, même s'il aimerait l'être, a tweeté l'ancien gouverneur du New Jersey. Nous aurons plus à dire lorsque les faits seront révélés. »

Le gouverneur de Floride s'est montré beaucoup moins circonspect. « L'instrumentalisation de l'application de la loi fédérale représente une menace mortelle pour une société libre, a-t-il tweeté. Depuis des années, nous assistons à une application inégale de la loi en fonction de l'affiliation politique. Pourquoi tant de zèle à poursuivre Trump et tant de passivité à l'égard de Hillary ou de Hunter ? »

La Maison-Blanche n'a pas commenté l'inculpation du rival potentiel de Joe Biden en 2024.

(Source : La Presse)

Billet

« Vivre au jour le jour, voilà la définition du prolétaire », a écrit Gilbert Cesbron, écrivain français du XX^e siècle. Ce constat d'une triste réalité peut se faire sous tous les cieus et dans tous les temps. A retenir cependant que la majorité des prolétaires d'aujourd'hui se trouve dans les pays du Sud, notamment en Afrique.

Walaoulou BILIVOGUI

MANIFESTATIONS AU SÉNÉGAL

Les 18 premiers mineurs jugés tous libérés



Les premières comparutions de personnes arrêtées lors des manifestations de la semaine dernière ont débuté vendredi. Au moins 500 personnes avaient été interpellées lors de ces manifestations qui avaient éclaté après la condamnation d'Ousmane Sonko, et qui avaient dégénéré en affrontements avec les forces de l'ordre. Vendredi, au Palais de justice de Dakar, les premières comparutions ont donc eu lieu. Dix-huit jeunes, âgés de 15 à 17 ans, ont défilé devant le Tribunal des mineurs.

Ils devaient être 38, puis 25, finalement, 18 mineurs ont effectivement comparu ce vendredi. Et un seul a été reconnu coupable, coupable de participation à une manifestation non autorisée. Mais il n'a écopé d'aucune peine et il a pu repartir chez lui.

Les autres mineurs, âgés de 15 à 17 ans, ont tous été innocentés. Aucune condamnation pour trouble à l'ordre public, ni pour atteinte à la sécurité de l'État n'a donc été prononcée.

« Nous sommes satisfaits, explique Maître Abdy Nar Ndiaye, l'un des avocats qui assurait la défense de ces mineurs, d'autant que nous savions qu'il n'y avait aucune infraction. Le juge a posé un certain nombre de questions mais il s'est rendu compte qu'ils ont été arrêtés à tort. »

Ces mineurs, accompagnés de leurs parents ou de leurs responsables légaux, ont défilé toute la journée dans la salle 2 du Palais de justice de Dakar, par petits groupes de deux, quatre, six, en fonction du lieu et du moment de

leur arrestation. Et tous sont donc ressortis libres vendredi soir.

Pour eux, bien sûr, et pour leurs familles, c'est un immense soulagement. Parce qu'ils ne dormiront pas en prison, et parce que la Justice a reconnu qu'ils n'avaient rien fait de mal. Ce père ressort tout sourire du Tribunal, aux côtés de son fils qui vient d'être relaxé. Si la Justice a bel et bien reconnu l'innocence de son garçon, un réflexe de prudence et de crainte le pousse néanmoins à requérir l'anonymat. « Dieu merci, on les a récupérés. Il a été libéré. Nous sommes contents, nous sommes contents de récupérer nos enfants. Il n'a rien fait de mal. »

D'autres mineurs doivent être jugés la semaine prochaine, toujours dans des procédures rapides de flagrant délit.

Quant aux adultes – la police a confirmé au moins 500 personnes arrêtées lors des manifestations - ils feront l'objet d'une information judiciaire et non d'une procédure rapide de flagrant délit, comme c'était le cas des mineurs jugés ce vendredi. Ce qui signifie qu'ils attendront plusieurs mois leur procès. Certains chez eux, sous contrôle judiciaire. Les autres en prison.

Alors que les autorités sénégalaises affichent toujours un bilan officiel de 16 morts lors des manifestations qui ont suivi la condamnation d'Ousmane Sonko, la semaine dernière, l'organisation de défense des droits humains Amnesty International affirme depuis jeudi que 23 personnes ont été tuées. Le Pastef, le parti d'Ousmane Sonko, évoque quant à lui 30 morts.

David Baché et Richard Riffonneau avec rfi

AU SOUDAN

Les exactions se multiplient, Washington annonce des sanctions



transactions illégales.»

Appel «urgent» pour des dons de sang

Sur le terrain, la violence ne fait que grandir. Mercredi, «18 civils ont été tués et 106 autres blessés» par les tirs d'artillerie et les bombardements aériens de l'armée sur un marché dans le sud de Khartoum, rapporte un comité d'avocats des droits humains.

Le «comité de résistance», qui organise l'entraide entre les habitants du quartier, a dénoncé une «situation catastrophique», lançant un appel «urgent» pour «des médecins et des dons de sang».

Au même moment, les FSR tiraient sur des civils «qui voulaient les empêcher de voler la voiture de l'un d'eux», indique le comité. «Trois civils sont morts après avoir été touchés par des balles et empêchés par les FSR d'aller à l'hôpital».

La guerre a fait plus de 1.800 morts selon l'ONG ACLED, et plus de 1,2 million de déplacés.

En outre, plus de 350.000 personnes ont fui dans les pays voisins. Plus de 100.000 personnes sont au Tchad, selon l'ONU, chassés par les

combats meurtriers au Darfour, de l'autre côté de la frontière, dont des régions entières sont totalement coupées du monde, sans électricité ni téléphone.

Là, de nouveaux appels à armer les civils font redouter une «guerre civile totale», selon le bloc civil évincé du pouvoir par le putsch de 2021 des deux généraux alors alliés.

Heba Rachid a fui Khartoum pour Port-Soudan (est) dans l'espoir de trouver un donateur pour lui payer un billet d'avion ou de bateau vers l'étranger.

«Les FSR ont tout détruit chez nous», raconte-t-elle à l'AFP. Et aujourd'hui, «on ne sait pas comment trouver à manger ni soigner nos enfants.»

«Hôpitaux transformés en casernes»

Aucun couloir n'a été dégagé pour l'aide humanitaire, dont ont désormais besoin 25 des 45 millions de Soudanais. Les rares cargaisons qui ont pu être acheminées ne couvrent qu'une infime partie des immenses besoins.

«La situation sécuritaire réduit considérablement notre capacité à mener des activités humanitaires à

Khartoum au-delà du suivi par téléphone», rapporte Fatima Mohammed Cole, numéro deux du Haut-Commissariat pour les réfugiés de l'ONU au Soudan.

«Toutes nos tentatives d'entrer dans la ville pour y aider les réfugiés ont échoué et nos deux bureaux ont été pillés», poursuit-elle.

La directrice du Programme alimentaire mondial (PAM), Cindy McCain, dénonce, elle, des pillages menaçant des stocks de nourriture «vitaux» pour «4,4 millions de personnes».

Déjà avant la guerre, un Soudanais sur trois souffrait de la faim, les longues coupures d'électricité étaient quotidiennes et le système de santé au bord de l'écroulement.

Le ministère de la Santé a accusé les FSR d'avoir volé «29 ambulances» et d'avoir transformé «34 hôpitaux» de la capitale en «casernes».

Les trois quarts des hôpitaux dans les zones de combat sont hors d'usage, les autres doivent composer avec des réserves quasiment vides et des générateurs à l'arrêt faute de carburant.

Khartoum (AFP) -

ALLEMAGNE

Naby Keita quitte Liverpool et signe au Werder Brême

Cinq ans après son départ de Leipzig pour Liverpool, Naby Keita est de retour en Allemagne. L'International guinéen vient de signer au Werder B



Le milieu de terrain guinéen Naby Keita, qui était en fin de contrat avec Liverpool, s'est engagé avec le Werder Brême, a annoncé vendredi le club allemand. « Le Werder est un club spécial et je connais le Weserstadion pour y avoir joué avec Leipzig. Le club et la

philosophie me conviennent, c'est le bon choix pour moi », estime dans un communiqué l'international guinéen. Alors qu'il évoluait au RB Leipzig, Keita avait rejoint Liverpool en 2018, où il a remporté avec les Reds la Ligue des champions, et les titres nationaux de la

Premier League, la FA Cup et la League Cup.

« L'année dernière, il était encore sur le terrain lors de la finale de la Ligue des champions, il apporte beaucoup d'expérience internationale au groupe, ce dont nous bénéficierons en tant qu'équipe », a déclaré l'entraîneur du Werder, Ole Werner.

Brême a fini 13e de Bundesliga cette année, deux places devant les relégables pour sa première saison après sa montée en première division allemande.

Keita a impressionné lors de ses deux années en Allemagne, marquant 17 buts et délivrant 15 passes décisives en 71 apparitions avec Leipzig, ce qui lui avait valu d'être transféré pour 65 millions d'euros vers Liverpool

Rfi

FOOTBALL/URGENT

Des accords trouvés, le CONOR a-t-il refroidi l'ambiance des négociations ?

Selon une source proche des discussions qui s'est adressée à l'indendant.org, plusieurs acteurs du football guinéen étaient encore réunis ce dimanche 11 Juin 2023 pour les négociations visant le déblocage de la crise qui mine la Féguifoot, avant l'arrivée des missionnaires de la FIFA programmée mardi (le 13 juin). Toutefois, les accords trouvés n'auraient pas été approuvés par le Comité de normalisation (CONOR), d'après les premières indiscretions qui ont filtré et relayées par nos confrères de Guinee7.com.

La famille du football guinéen est réunie en ce moment même (17h TU) dans un réceptif hôtelier de Conakry. Objectif, s'entendre sur les trois points de désaccords des textes proposés par le CONOR avant l'arrivée de la délégation de la FIFA ce mardi. Les parties opposées : le G47 et le collectif se sont entendus définitivement autour de la table, le seul blocus selon notre source dans la salle est : le CONOR.

Les points de divergences étaient au nombre de 15. Après le début de médiation du Premier Ministre Dr Bernard Goumou, trois points étaient désormais

en discussion. Et suite à la réunion en cours ce dimanche, accord a été trouvé sur tous les points. Mais sur le cas précis des ligues régionales, alors que les acteurs directs (les membres statutaires) dans leur ensemble ont conjugué le même verbe, c'est le CONOR, chargé de normaliser le football guinéen qui s'y oppose. Prétextant qu'il s'agit d'une des directives de la FIFA.

Cette attitude a provoqué la colère des acteurs de tous les bords. Le Premier Ministre vient d'arriver à l'hôtel pour essayer de trouver une solution.

(Avec Guinee7)

CRISE À LA FÉGUIFOOT

Vers une décrispation avant l'arrivée de la FIFA et la CAF en Guinée ?

Les nouvelles autorités et acteurs du football guinéen veulent rectifier le tir, bien avant l'arrivée de la Fédération Internationale du Football Association et de la Confédération Africaine de Football, annoncées le dimanche prochain à Conakry.



C'est dans ce contexte qu'une rencontre a eu lieu ce vendredi, 9 juin 2023 entre le Premier ministre, Dr Bernard Goumou, son ministre des Sports, Lansana Béa Diallo et les acteurs de la Fédération Guinéenne de Football (Feguifoot). Objectif, mettre un terme à ladite crise qui a longtemps miné le football guinéen.

Cette rencontre avec les ténors du football notamment Antonio Souaré du Horoya, Boubou Sampil de l'AS Kaloum, Mathurin Bangoura du CI Kamsar, Ifra Dieng président délégué du Hafía FC, ainsi que la présidente du comité de normalisation, Mme Mariama Sy Diallo a eu lieu à Conakry.

A la sortie de ladite rencontre, le ministre de la Jeunesse et des Sports s'est dit confiant que les lignes vont bouger cette fois-ci, notamment avec cette implication du Premier ministre.

« Nous avons beaucoup de difficultés avec le football. Le gouvernement a décidé de prendre ses responsabilités pour une sortie de crise. Donc le message du Premier ministre était celui du président de la République qu'il a fait passer. Il faut qu'on trouve des solutions aux problèmes du football guinéen afin qu'on puisse se développer. Et c'est cette disposition qui est en train d'être mise en place et je pense que les acteurs ont compris le message du président de la République. Et ils ont décidé de se retrouver avant l'arrivée des missions de la Fifa et de la CAF pour trouver une solution », a

reconnu le ministre Lansana Béa Diallo.

Cette crise qui n'a fait que trop duré, est reconnu par les ténors du football guinéen, notamment l'ancien président de la fédération guinéenne de football, Antonio Souaré, qui a décidé devant la presse de « mettre désormais la balle à terre ».

« Il faut que l'on se mette ensemble pour une sortie de crise. Je crois que les choses se sont rapprochées et nous allons nous retrouver le dimanche avec les membres statutaires, les présidents de clubs pour que les petits points qui opposent soient discutés. Mais je pense que c'est déjà acté, c'est déjà accepté et tout le monde a mis la balle à terre et il n'y a pas de problème fondamental.

Il faut maintenant aller avertir les gens à la base pour se mettre d'accord pour que le football reprenne parce que c'est dans l'intérêt de tout le monde. Aujourd'hui, notre football est complètement en difficulté du moment où l'Etat même veut mettre de l'argent pour nous aider à aller de l'avant. Nous allons rendre compte aux autres pour qu'il y ait une convergence totale », a-t-il indiqué.

Une rencontre est donc attendue ce dimanche à Conakry, entre ces acteurs du football guinéen. Une rencontre qui permettrait d'aboutir à une issue favorable. Ce, avant l'arrivée de la délégation internationale de la FIFA et de la CAF sur la terre guinéenne.

(Source Mediaguinée)